



PREFET DE L'AVEYRON

## Synthèse des Observations du Public

**Objet : Révision de l'arrêté préfectoral relatif à la définition du cadre de mise en œuvre des mesures de restriction des prélèvements et usages de l'eau en fonction de l'évolution de l'état de la ressource pour le département de l'Aveyron**

Rodez le 5 août 2013

La participation du public préalable à la signature par Mme le Préfet de l'arrêté cadre sécheresse pour le département de l'Aveyron a été, conformément aux dispositions de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, organisée du 08 au 30 juillet 2013, soit pendant 23 jours.

Elle s'est concrétisée par la mise en ligne sur le site de la préfecture de l'Aveyron :

- de l'avis de consultation ;
- de la note de présentation ;
- du projet d'arrêté.

Les avis et observations étaient recevables pendant toute la durée de consultation soit jusqu'au 30 juillet 2013 inclus. Ils pouvaient être transmis :

- par courriel à l'adresse suivante : [ddt-spe@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-spe@aveyron.gouv.fr) ;
- par courrier à l'adresse suivante : DDT 12 - Service Police de l'Eau - 9 Rue de Bruxelles – Bourran - BP 3370 - 12033 RODEZ CEDEX (envoi au plus tard le dernier jour de la consultation).

A l'issue de la consultation, il apparaît que les documents n'ont appelé ni remarque ni avis.

Le projet d'arrêté a en conséquence été proposé à la signature du Préfet de l'Aveyron sans modification.